

Objectifs de la législature 2024-2028



Pro Senectute : notre engagement

Pro Senectute œuvre pour que les habitants de la Suisse restent jusqu'à un âge avancé des acteurs et des membres autodéterminés et respectés de notre société, à l'abri de la détresse matérielle.

Avec les organisations cantonales et intercantionales de Pro Senectute, les nombreux bénévoles, donatrices et donateurs ainsi que les partenaires, nous proposons des prestations qui simplifient et enrichissent le quotidien des personnes âgées et soutiennent leurs proches et leurs personnes de référence.

Quelque 700 000 personnes à l'âge de la retraite et leurs proches utilisent nos services chaque année. Pro Senectute est neutre sur les plans politique et confessionnel. Depuis 1942, l'organisation est certifiée par le label de qualité ZEWO.



- Pro Senectute s'engage pour le bien-être, la dignité et les droits des personnes âgées et place leurs besoins et intérêts, ainsi que ceux de leurs proches et de leurs personnes de référence, au cœur de ses activités.
- Pro Senectute reconnaît les développements sociaux et politiques pertinents du point de vue de la vieillesse, participe à leur façonnement de manière active, prévoyante et concertée.
- Pro Senectute favorise la cohésion et la solidarité au sein des générations et entre elles, contribue à la bonne compréhension entre les groupes d'âge et s'engage pour une image de la vieillesse exempte de préjugés.
- Pour ce faire, Pro Senectute s'engage activement dans les relations publiques.
- Pro Senectute se positionne comme le centre de compétence suisse et le premier interlocuteur pour toutes les questions liées à la vieillesse.

Priorités politiques 2024–2028

1 Politique de la vieillesse

La coordination et la coopération en matière de politique de la vieillesse doivent être renforcées à tous les niveaux de l'État fédéral. Il convient de mieux coordonner les conditions-cadres légales, les stratégies et les mesures, sur les plans tant horizontal que vertical.

La stratégie en matière de politique de la vieillesse de la Confédération, qui date de 2007, doit être évaluée et remaniée. Il s'agit d'adapter ses objectifs et ses mesures aux évolutions démographiques, sociales et politiques.

Il faut s'atteler aux défis du changement démographique et les voir comme une chance. Il convient de prendre en compte de manière cohérente l'évolution démographique dans les mesures politiques, en y intégrant la participation de la population âgée et la solidarité au sein des générations et entre elles.

2 Politique sociale

Le niveau des rentes de la prévoyance vieillesse est maintenu.

Les prestations de la prévoyance vieillesse sont financées de manière durable, sans pour autant mettre en péril le contrat entre les générations.

La prévoyance vieillesse permet à long terme à toutes les personnes âgées de vivre une retraite sans détresse matérielle.

La prévoyance vieillesse doit tenir compte des nouveaux parcours de vie et d'activité professionnelle. Les prochaines réformes de l'AVS et de la LPP doivent être axées sur une meilleure protection des bas salaires et des faibles taux d'occupation.

Les prestations complémentaires doivent être adaptées à l'évolution du coût de la vie.

La coordination entre les différentes assurances sociales doit être améliorée. Cela vaut en particulier pour l'AI et l'AVS.

La différence d'imposition entre les prestations complémentaires et l'AVS ainsi que d'autres revenus doit être examinée afin de réduire les effets de seuil.

Les rentes de couple dans l'AVS doivent être développées en un modèle indépendant de l'état civil.

3 Politique de la santé

Les soins médicaux doivent être garantis pour tous. Il ne doit pas y avoir de traitements médicaux différents uniquement en raison de l'âge. La qualité de vie et l'égalité des chances doivent être les principes suprêmes de la politique de la santé, et ce jusqu'à un âge avancé.

Il convient de promouvoir les offres de soutien ambulatoires, tant dans le domaine social que médical. Les entrées en EMS pour des raisons non médicales doivent être évitées.

La longévité dans la société est souhaitable. Une promotion préventive de la santé – physique et mentale – doit figurer parmi les priorités des acteurs concernés du système de santé, tout en s'adressant également au groupe de population âgé de manière ciblée.

La hausse des primes d'assurance maladie et les coûts élevés de la santé ne doivent pas empêcher les personnes âgées de bénéficier de prestations de santé. Des réductions de primes individuelles doivent également être garanties pour cette frange de la population.

Il faut un financement ciblé et adapté aux besoins des prestations d'accompagnement à domicile, à l'instar des prestations de soins prévues par la loi sur l'assurance maladie.

« L'accompagnement à domicile » et « le logement protégé » doivent être clairement définis sur le plan juridique. Les offres d'accompagnement et les soins doivent être garantis dans toute la Suisse dans l'esprit d'un service public.

Les prestations d'accompagnement doivent favoriser le maintien de l'autonomie et de l'autodétermination

des personnes âgées, et s'orienter vers l'objectif de pouvoir vivre le plus longtemps possible chez soi.

4 Politique du logement et des infrastructures

Les pouvoirs publics doivent favoriser l'offre de logements adaptés aux personnes âgées et à des prix abordables dans toute la Suisse.

L'urbanisme et l'aménagement du territoire tiennent compte d'un environnement et d'une infrastructure adaptés aux personnes âgées et garantissent l'accès à la mobilité.

L'accès aux services de la vie quotidienne doit être garanti pour les personnes âgées. Cela passe aussi par un soutien lors du passage à des services numérisés.

5 Politique du marché de l'emploi

De bonnes conditions-cadres doivent garantir que les travailleurs âgés puissent participer à la vie active jusqu'au moment de la retraite.

Il faut encourager la poursuite volontaire du travail après avoir atteint l'âge de référence en supprimant les obstacles liés au droit du travail et aux assurances sociales, sans remettre en question l'âge de référence.

6 Politique de société

Les seniors sont indispensables à la société : leurs multiples engagements bénévoles doivent être reconnus comme une contribution considérable au bon fonctionnement de la vie en commun.

Il faut renforcer la prévention contre la violence envers les personnes âgées. Par quels moyens ? Des offres accessibles et abordables, une sensibilisation, des formations pour les professionnels ainsi qu'une coordination renforcée des acteurs.

La digitalisation offre de nouvelles possibilités dans de nombreux domaines. Les personnes âgées doivent toutefois disposer de suffisamment de temps et d'offres de remplacement pour la phase de transition lors des évolutions numériques.

L'apprentissage tout au long de la vie et la formation continue à l'âge de la retraite sont encouragés et renforcés afin de maintenir et de renforcer la participation, l'égalité des chances, l'intégration sociale, l'autonomie et l'autodétermination des personnes âgées.

Impressum

Pro Senectute Suisse s'engage à utiliser un langage non discriminatoire.

Éditeur : Pro Senectute Suisse, département Innovation & Politique

Rédaction : Alexander Widmer, Anna Celio-Panzeri, Tatjana Kistler

© Pro Senectute Suisse, 2024

Pro Senectute Suisse, Lavaterstrasse 60, case postale, 8027 Zurich

Téléphone 044 283 89 89, innopol@prosenectute.ch, www.prosenectute.ch/politique